



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf (2019), le jeudi dix-sept (17) janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de BARIE, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 11 janvier 2019
Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2019
Nombre de membres en exercice : 60

* * *

43 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLOMON, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Éric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSEMERAND, M. Roger NETTE, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Philippe MOUTIER, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, M. Bernard CASTAGNET, M. Luc SONILHAC, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Francis DUSSILLOLS, M. Patrick MONTO.

* * *

8 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt) titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Philippe MOUTIER (élu de Gironde sur Dropt), Mme Marie-Josée DANDIEU, titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Michel DESPUJOL (Maire de Lamothe-Landerron), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bruno MARTY, titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Bernard CASTAGNET (élu de La Réole), Mme Martine BOUILLON (élue de La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), titulaire absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LOUSTALOT (élu de La Réole), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint Exupéry), titulaire

absent excusé, a donné pouvoir à Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Aude DELPEYROU (élue de Saint-Pierre d'Aurillac), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à M. Francis DUSSILLOLS (élu de Saint-Pierre d'Aurillac).

* * *

2 suppléants votants : M. Jean-Michel MASCOTTO (suppléant de M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles), Mme Lesley FLOOD (suppléante de M. Henri JOANCHICOY, Maire de Sainte-Foy la Longue).

* * *

2 titulaires absents excusés et non suppléés : M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien de Monségur).

* * *

5 titulaires absents non excusés et non suppléés : Mme Solange MENIVAL (La Réole), M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), Mme Laure JORDAN (La Réole), Mme Nicole ETIENNE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), Mme Virginie CHIOETTO (Maire de Saint-Sève).

* * *

Information : 3 suppléants présents non votants : M. Gianello SCARABELLO (Hure), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Michel LARTIGUE (Saint-Laurent-du-Plan).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Bernard PAGOT, Maire de Barie.

* * *

Votants : 53

* * *

NB : Ce compte-rendu est avant tout un verbatim des échanges qui ont lieu en conseil communautaire. Il a vocation à être utilement complété par la note de synthèse adressée à tous les élus en vue de la préparation du dit conseil communautaire ; note de synthèse qui retrace quant à elle l'objet, les motivations et les propositions des délibérations soumises au vote des élus.

* * *

Accueil du Maire, Bernard PAGOT, qui présente sa commune.

Bernard PAGOT, Maire de la commune d'accueil, accueille les élus et propose un verre de l'amitié en fin de réunion.

Le Président rappelle ensuite que la CdC organise ses vœux aux agents le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30 à Auros au pôle sportif et de loisirs.

* * *

Le Président constate que le quorum est atteint et donne information sur les pouvoirs reçus (cf. ci-dessus, mentions légales).

Désignation d'un secrétaire de séance : Bernard PAGOT, Maire de BARIE, est élu à

l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 à l'unanimité.

* * *

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du Droit de préemption sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier conseil communautaire du 20 décembre 2018, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du conseil communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (DPU).

Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire : pas de remarque, pas de question.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Adoption de la modification des statuts du SIPHEM – Maison de l'Habitat (modification de la gouvernance) : La CdC du Réolais en Sud Gironde dispose actuellement, selon les statuts en vigueur, de 41 délégués titulaires et autant de suppléants au sein du SIPHEM. Au vu des difficultés à réunir le quorum, le Siphem a mené une réflexion et a abouti, en concertation avec les CdC à une modification de ses statuts et en particulier de sa gouvernance. Il a donc été adopté par le Siphem une nouvelle répartition des sièges comme suit : 17 titulaires (et autant de suppléants) pour la CdC du Réolais en Sud Gironde, 13 titulaires (et autant de suppléants) pour la CdC Rurales de l'Entre Deux Mers (CREM) et 10 titulaires (et autant de suppléants) pour la CdC du Bazadais. Soit un total de 40 délégués titulaires (et 40 suppléants) pour tout le territoire.

Il conviendra donc également lors d'un conseil ultérieur, et lorsque toutes les CdC auront adopté ces nouveaux statuts, de désigner ces nouveaux délégués.

NB : les nouveaux statuts du Siphem sont annexés au présent envoi (+ extraits ci-joints à cette note).

Interventions de la salle :

- Jean-Marc FRAICHE souligne une erreur de rédaction dans les statuts produits par le SIPHEM qui conserve une mention sur « deux critères croisés : nombre de communes et poids démographique au sein du syndicat mixte », ce qui n'est pas concordant avec le nombre (absolu) de délégués par CdC proposés (puisque la proposition ne retient que le poids démographique) ;
- Le Président maintient la délibération mais indique qu'il faudra sans doute que le Siphem re-délibère de son côté afin de corriger cette erreur de rédaction ;
- Le Président indique qu'il faut attendre désormais le vote de toutes les CdC membres ;
- Le Président indique qu'il faudra délibérer ultérieurement sur la désignation des délégués de la CdC ;
- P. Monto explique son opposition à ces modifications car cela implique de « supprimer » des délégués, surtout à un an et demi d'une échéance électorale.

1 vote contre : Patrick MONTO

3 abstentions : JM Fraiche, Guy Dubouilh et Joël DOUX

Adoption à la majorité (moins ces 4 votes indiqués ci-dessus)

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Autorisation d'une demande de subvention DETR 2019 pour la construction du futur siège

administratif de la CdC : En vue du dépôt au 31 janvier 2019 du dossier de demande de subventions DETR auprès des services de la Sous-Préfecture, il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter cette subvention estimée à 175 000 euros selon les conditions fixées par l'arrêté préfectoral DETR 2019 et selon les éléments du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

PROJET DE SIEGE ADMINISTRATIF (ET MSAP) DE LA CdC Localisation = terrain de l'ex MDSI à La Réole (centre) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Mise à jour = juin 2018					
DEPENSES			RECETTES		Commentaires sur subventions
	HT	TTC	Origine de la subvention	Montant	
Travaux de construction du siège administratif (800 m2 à 1500 euros HT le metre carre avec second oeuvre --- Besoin réel = 763 M2 arrondis à 800 M2)	1 200 000	1 440 000	DETR (formule 2018)	175 000	35% des travaux HT (siège + MSAP) avec plafond de dépenses subventionnables de 500k€ mais dans la limite totale de subvention (plafond) de 175 000 euros
MSAP (100 m2 à 1100 euros HT le metre carre sans second oeuvre)	0	0	DSIL (nouveau) 2018	180 000	Forfait estimé par le Sous Préfet Dossier instruit par le Préfet de Département en direct
Besoins metres carrés supplémentaires (projet annexe de 100 M2)	150 000	180 000	FdC ville de La Réole (fonds de concours en investissement pour volet "acquisition foncière")	90 000	Délibérations concordantes de la CdC et de la Ville sur ce point (délib de la CdC le 28 juin 2018)
MoE (12% des travaux HT)	162 000	194 400			
Coordonnateur SPS	67 500	81 000			
Géomètre	5 000	6 000			
Bureau de contrôle technique	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	15 000	10% des études préalables du siège (fonds batiment du futur)
Etudes diverses (forfait estimé)	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	120 000	Max = 10% des travaux HT du siege seul (fonds "batiment du futur") SSI études préalables batiment BBC 2017 (appel à projets)
2 etudes optimisation énergétique	30 000	36 000	Département de la Gironde	240 000	20% de tous les travaux ?? Equivalent au prix de vente des terrains ??
Imprévus (5% des travaux)	67 500	81 000	CAF et MSA	10 000	Estimation floue (forfait indiqué) --- Conditionné à la présence d'un service enfance jeunesse dans le bâtiment
Achat terrain (1000 m2 à 40 euros le metre carré)	30 000	36 000	FCTVA	265 745	16,404% de tout le total TTC (travaux et études diverses, MoE, mobilier, etc.)
Démolition ex MDSI (forfait) --- prise en charge directe par le CD 33 (cf. courrier du CD 33)	0	0	Autofinancement	1 051 855	Simulation d'un emprunt à 20 ans (taux de 1,5%) A FAIRE - remboursement constant moyen de 30 550 environ euros de capital par an (année budgétaire pleine)
Aménagement intérieur - second oeuvre (forfait estimé)	40 000	48 000	FDAEC des communes membres	0	50% de toute l'enveloppe annuelle (470 982 euros en 2017)
Mobilier - équipements informatiques (forfait estimé)	80 000	96 000	Fonds Leader (Europe)	135 000	Territoire Leader - fonds gérés par le Pays Sud Gironde 10% pour le siège et 20% pour la MSAP ???
TOTAUX	1 852 000	2 222 400	TOTAUX	2 222 400	0

Interventions de la salle :

- M. le Président rappelle la genèse du projet et les débats déjà engagés au sein de l'exécutif communautaire ;
- M. le Président rappelle les éléments obligatoires nécessaires au dépôt d'un dossier DETR ;
- M. le Président rappelle l'engagement d'une étude de faisabilité sur ce projet pour un montant de 17 000 euros HT et qui devrait démarrer dès demain vendredi 18/01/2019 pour un rendu au plus tard le 28 janvier 2019 ;
- M le Président indique que le plan de financement est encore susceptible d'évoluer, et qu'après des contacts avec M le Sous-Préfet, la DETR pourrait être portée à 280 000 euros ainsi que le DSIL pour le même montant, le reste des subventions étant encore susceptible de négociations avec les financeurs ;
- M. le Président rappelle la possibilité, pour le Préfet de Département, de déplaçonner le taux de co-financement et de permettre un taux supérieur aux 35% annoncés dans la circulaire de l'Etat (jusqu'à 50%) ;
- M. le Président rappelle la possibilité d'émarger sur deux demandes de DETR, sur deux années civiles consécutives, dans la mesure où le projet peut présenter deux tranches fonctionnelles indépendantes l'une de l'autre ;
- M. le Président rappelle les modifications apportées au plan de financement suite aux contacts avec la Sous-Préfecture de Langon.

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE SELON LES DERNIERS ELEMENTS LIES A LA DETR (et dont les élus ont été informés le soir de la réunion) :

PROJET DE SIEGE ADMINISTRATIF (ET MSAP) DE LA CdC Localisation = terrain de l'ex MDSI à La Réole (centre) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Mise a jour = janvier 2019						
DEPENSES			RECETTES		Commentaires sur subventions	
	HT	TTC	Origine de la subvention	Montant		
Travaux de construction du siège administratif (800 m2 à 1500 euros HT le metre carre avec second oeuvre --- Besoin réel = 763 M2 arrondis à 800 M2)	1 200 000	1 440 000	DETR (formule 2019)	280 000		35% des travaux HT (siège + MSAP) avec plafond de dépenses subventionnables de 800KE mais dans la limite totale de subvention (plafond) de 280 000 euros
MSAP (100 m2 à 1100 euros HT le metre carre sans second oeuvre)	0	0	DSIL (nouveau) 2019	280 000		Forfait estimé par le Sous Préfet Dossier instruit par le Préfet de Département en direct
Besoins metres carrés supplémentaires (projet annexe de 100 M2)	150 000	180 000	FdC ville de La Réole (fonds de concours en investissement pour volet "acquisition foncière")	30 000		Délibérations concordantes de la CdC et de la Ville sur ce point (délib de la CdC le 28 juin 2018)
MoE (12% des travaux HT)	162 000	194 400				
Coordonnateur SPS	67 500	81 000				
Géomètre	5 000	6 000				
Bureau de contrôle technique	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	15 000		10% des études préalables du siege (fonds batiment du futur)
Etudes diverses (forfait estimé)	10 000	12 000	Region Nouvelle Aquitaine	120 000		Max = 10% des travaux HT du siege seul (fonds ""batiment du futur"") SSI études préalables batiment BBC 2017 (appel à projets)
2 etudes optimisation énergétique	30 000	36 000	Département de la Gironde	240 000		20% de tous les travaux ?? Equivalent au prix de vente des terrains ??
Imprévus (5% des travaux)	67 500	81 000	CAF et MSA	10 000		Estimation floue (forfait indiqué) ---- Conditionné à la présence d'un service enfance jeunesse dans le bâtiment
Achat terrain (1000 m2 à 40 euros le metre carré)	30 000	36 000	FCTVA	265 745		16.404% de tout le total TTC (travaux et études diverses, MoE, mobilier, etc.)
Démolition ex MDSI (forfait) --- prise en charge directe par le CD 33 (cf. courrier du CD 33)	0	0	Autofinancement	846 655		Simulation d'un emprunt à 20 ans (taux de 1.5%) A FAIRE - remboursement constant moyen de 30 550 environ euros de capital par an (année budgétaire pleine)
Aménagement intérieur	40 000	48 000	FDAEC des communes membres	0		50% de toute l'enveloppe annuelle (470 982 euros en 2017)
Second oeuvre (forfait estimé)	80 000	96 000	Fonds Leader (Europe)	135 000		Territoire Leader - fonds gérés par le Pays Sud Gironde 10% pour le siège et 20% pour la MSAP ???
Equipements informatiques (forfait estimé)	1 852 000	2 222 400	TOTAUX	2 222 400		0

Adoption à l'unanimité

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Adoption de la modification du tableau des effectifs au 01/02/2019 – Création d'un poste à temps plein d'Adjoint Technique (grade C1) au sein des Services Techniques de la CdC : Au sein du pôle « Attractivité du territoire », un agent des Services Techniques (ST), ayant pour mission principale l'entretien de la voirie, a fait l'objet d'un recrutement dans le cadre de dispositifs d'insertion par le biais de contrats uniques d'insertion (CAE/CUI) renouvelés annuellement. La collectivité ne pouvant plus bénéficier d'un tel dispositif et tenant compte des besoins du service et de la qualité de travail fourni par l'agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique, de catégorie C, grade C1, filière technique, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019. Le contrat de l'agent prenant fin au 30 avril 2019, il lui sera proposé une intégration par la voie de l'intégration directe (sans concours) à compter du 1^{er} mai 2019. Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un poste d'adjoint technique, catégorie C, grade C1, à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2019.
NB : le tableau des effectifs modifié est annexé à la présente.

Pas de remarque

Adoption à l'unanimité

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Accueil d'un stagiaire au sein du pôle « Moyens Généraux » sur la compétence « Communication » - Principe de la gratification du stage : Dans le cadre de la refonte complète du site internet de la CdC, site devenue obsolète et refonte engagée avec la société SEPPA, il convient d'opérer tout un travail de réécriture des contenus du site internet. Cette opération nécessite le recueil et la mise à jour de données auprès des services, le récolement et la création de supports photographiques et vidéos, la rédaction d'articles, la mise en place d'une charte graphique. Considérant l'absence de service communication et de personnel dédié et qualifié pour l'exécution des tâches précitées, il est donc proposé au Conseil Communautaire de faire un appel à candidatures dans le cadre d'un stage de 6 mois, en ciblant des personnes en cours d'études sur les métiers relatifs à la communication. Cette opération nécessite la mise en place d'une gratification au regard de la réglementation en vigueur. Le montant horaire maximum qui pourra être versé est établi à 3.75 euros bruts (non soumis à cotisations sociales) par heure réellement effectuée (sur la période considérée).

Interventions de la salle :

- *M. le Vice-Président rappelle le manque de moyens humains dédiés en interne sur la compétence « communication » et les besoins actuels en matière de refonte du site internet ;*
- *M. le Vice-Président rappelle tout le travail engagé sur la refonte du site Internet et les besoin à venir.*

Pas de remarque

Adoption à l'unanimité

* * *

ENFANCE – JEUNESSE

- Ouverture d'un Espace Info Jeunes et demande de labellisation afférente : La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde compte de nombreux acteurs œuvrant pour la jeunesse sur son territoire. Cependant, le diagnostic jeunesse lancé en septembre 2017, a mis en

évidence un manque de lien et de visibilité entre l'ensemble des actions menées. En réponse à cette problématique, la CdC souhaite créer un espace dédié à l'Information Jeunesse comme tête de réseau et lieu de collaboration. Ce nouveau service sera en lien avec l'Espace Ado's, spécifique à l'extra-scolaire, et sera partie intégrante du Service Ados. Pour développer cet espace, le PRJ de LA RÉOLE devient l'espace Info'Jeunes. Une réorganisation de l'espace permettra d'accueillir les jeunes de 11 à 25 ans et d'aborder différentes thématiques : l'enseignement, les métiers, l'emploi, le logement, la santé, les loisirs, la mobilité... Cet espace aura des permanences spécifiques, organisées par des agents de la CdC mais également, par différents partenaires. Afin d'intégrer le réseau Information Jeunesse, une demande de labellisation doit être adressée au service départemental de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ainsi qu'au Centre Régionale Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine. Cette labellisation nous permettra :

- Utilisation du logo « Information Jeunesse » ;
- Participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse ;
- Formation des personnels au respect des normes attestées par le label ;
- Animation nationale du réseau organisée par l'Union Nationale de l'Information Jeunesse ;
- Utilisation des outils élaborés par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse et les Centres Régionaux Information Jeunesse ;
- Utilisation de l'application « boussole des droits ».

Interventions de la salle :

- *Mme la Vice-Présidente rappelle la genèse de la démarche jeunesse de la CdC et le nouvel aménagement de l'espace Info Jeunes dans les locaux des Jacobins ;*
- *Mme la Vice-Présidente rappelle l'objet de ce nouvel espace et des moyens dédiés ;*
- *L'adjoint au Maire de Gironde demande des chiffres de fréquentation précis ainsi que les thématiques qui intéressent le plus les jeunes.*

Pas de remarque
Adoption à l'unanimité

* * *

GEMAPI

- Fixation du montant forfaitaire de l'indemnisation des collaborateurs occasionnels du service public pour la surveillance et la gestion des digues : Suite à la prise de compétence GEMAPI, la Communauté de Communes s'occupe des digues de protection des crues de la Garonne présentes sur le territoire. Celles-ci étaient gérées par trois (3) Associations Syndicales Autorisées (ASA) de digues : l'ASA de Mongauzy-Bourdelle, l'ASA de Fontet-Bassanne et l'ASA de Barie-Castets. D'un commun accord, ces trois associations ont été dissoutes au 31 décembre 2018. Fort de leur expérience et de leur technicité, la Communauté de Communes souhaite mettre en place des partenariats, de type « collaborateur occasionnel du service public » ou autre, avec certains anciens membres de ces ASA. L'embauche de ces personnes, en plus de la présence de la technicienne GEMAPI, permettra d'assurer une continuité sur le terrain pour le volet prévention des inondations. Il est proposé de fixer le niveau de cette indemnisation à 12 euros forfaitaires par mois et par kilomètre de digues. Ce forfait s'entend par kilomètre de digues, quel que soit le nombre de collaborateurs concernés par digue (pour 2 collaborateurs, le forfait total restera de 12 euros par kilomètre) et le versement des indemnités est prévu au trimestre au vu des montants concernés (afin de limiter la charge de travail et de rationaliser les coûts de traitement pour la collectivité). Cette indemnité sera reversée aux opérateurs dans le cadre de leur mission de gestion des digues et ouvrages. La liste des missions confiées sera précisée par cette même délibération et fera l'objet d'une lettre de mission spécifique. Le montant de l'indemnisation est fixé par casier hydraulique et non par intervenant, elle sera donc répartie selon le nombre d'opérateur par casier.

Interventions de la salle :

- *M le Vice-Président prend la parole, sur proposition du Président, pour rappeler le travail entamé sur cette nouvelle compétence Gemapi et plus particulièrement sur les discussions avec les ASA sur cette question de l'indemnisation des collaborateurs occasionnels ;*
- *M le Vice-Président rappelle le montant forfaitaire de 12 euros par kilomètre de digues et, suite à une question du Maire de Barie, il apporte les précisions sur le fait que le forfait a été proposé par analogie avec ce qui est proposé sur Val de Garonne Agglomération ;*
- *Le montant total estimé est d'un peu plus de 4 000 euros par an (pour les 28 kms de digues sur notre territoire) ;*
- *Il est également rappelé que ce montant est prévu tout au long de l'année, quel que soit la charge de travail en fonction des saisons ;*
- *Il est rappelé qu'un élu communautaire, titulaire ou suppléant, ne peut avoir le statut de « collaborateur occasionnel du service public » pour le compte de la CdC.*

Pas de remarque
Adoption à l'unanimité

* * *

GEMAPI

- Autorisation de solliciter des subventions auprès de l'Etat concernant les études de danger sur les digues : Dans le cadre de la compétence GEMAPI, des études approfondies (études de danger, études de vulnérabilité, étude faune / flore...) sont à réaliser sur les ouvrages afin de pouvoir déposer (d'ici le 31 décembre 2021) un dossier de demande d'autorisation de système d'endiguement. Dans le cadre d'un groupement de commande avec les CdC voisines, une consultation auprès de prestataires privés sera effectuée au premier trimestre 2019. Concernant les études de danger, l'Etat apporte une aide financière à hauteur de 50 % (hors PAPI). Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer afin d'autoriser le Président à demander une subvention à l'Etat.

Interventions de la salle :

- *M le Vice-Président prend la parole, sur proposition du Président, pour rappeler la genèse du groupement de commande passé entre les CdC voisines, riveraines de la Garonne girondine de la frontière avec le Lot et Garonne aux frontières de la Métropole bordelaise ;*
- *Bernard PAGOT souligne que l'Etat impose une étude de danger et donc que l'Etat pourrait financer ces études intégralement ;*
- *Bernard PAGOT souligne que l'Etat, par un transfert de compétences, a imposé des hausses de charge pour les collectivités locales sur des territoires où l'ancien système de gestion par des ASA fonctionnait très bien (et avec peu de moyens) ;*
- *Joël DOUX souligne que les études de danger n'auront pour seul objet (non-dit) de mieux protéger l'agglomération bordelaise, et pas de mieux protéger notre territoire ;*
- *Bernard PAGOT demande à être très vigilants sur les sommes engagées ainsi que sur l'objet de ces études de danger et sur les travaux actuellement en cours pour le PAPI ;*
- *Bernard CASTAGNET demande à ce que l'on soit très vigilant sur la rédaction du cahier des charges des études de danger et à ce qu'on soit vigilant sur le fait de ne pas demander des choses qui auraient déjà été faites et/ou étudiées.*

Adoption à l'unanimité

* * *

GEMAPI

- Désignation d'un nouveau délégué aux syndicats de bassin versant : Le 16 novembre 2018,

Monsieur Pascal Lavergne a démissionné de ces fonctions de Vice-Président en charge de la GEMAPI. Afin que Monsieur Dussillols, nouveau Vice-Président en charge de la GEMAPI, puisse exercer pleinement ces fonctions, il est proposé de désigner M. Dussillols délégué syndical en lieu et place de Monsieur Lavergne au sein des conseils syndicaux des syndicats de bassin versant.

**1 abstention : Alain DOUX, Maire de Fossès et Baleyssac (qui souhaiterait que ce soit uniquement des personnes qualifiées qui soient chargées de cette compétence particulière)
Adoption à la majorité (moins cette abstention)**

* * *

URBANISME

- Adoption du contrat avec le CD 33 de « ville d'équilibre » pour la commune de La Réole (la CdC étant signataire) : Le Conseil Départemental (CD 33) porte une politique d'aménagement équilibré des territoires et défend aux côtés des collectivités et de l'Etat une vision polycentrique de la Gironde. Le développement de ces pôles structurants, irriguant au-delà du seul territoire communal, constitue l'une des priorités du Département. C'est pourquoi le Conseil Départemental propose d'initier des Contrats Ville d'Équilibre et a engagé la signature de ce contrat au profit de la commune de La Réole. Quatre (4) axes majeurs ont été privilégiés par la commune et le Département :

- Revitaliser le centre bourg par la reconquête des ilots dégradés et la requalification des espaces publics ;
- Renforcer les fonctions stratégiques d'accueil et de services à la population assurées par le centre bourg : pôles administratifs et socio-culturels ;
- Conforter la ville dans son rôle moteur au titre du patrimoine historique et de l'accueil touristique ;
- Mobiliser le foncier, communal, intercommunal et départemental pour concrétiser le projet de ville « La Réole 2020 ».

Il est proposé aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer le contrat de ville d'équilibre défini entre le Département de la Gironde et la ville de La Réole, en lien avec la Communauté de Communes. Le projet de contrat de ville d'équilibre est joint en annexe à la présente note de synthèse.

Interventions de la salle :

- M Lavergne intervient, à la demande du Président, sur cette délibération. Il présente le choix fait par le CD 33 de cibler la ville de La Réole comme un pôle de centralité de son territoire ; choix conforme aux préconisations de l'inter-SCOT départemental et du SCOT sud girondin ;
- M Lavergne indique que ce contrat doit permettre de cibler des financements spécifiques afin de permettre le déploiement des projets liés au programme « La Réole 2020 » ; il donne lecture des différents projets indiqués dans le contrat ;
- M Lavergne donne des indications sur les projets communautaires qui sont inscrits dans ce projet de contrat ;
- M Lavergne indique son souhait que la méthode soit, par contre, revue à l'avenir et que ce type de contrat fasse l'objet de discussions préalables plus approfondies entre les élus sur ce type de contrat et/ou de convention, afin qu'on évite la précipitation et le manque de débats contradictoires ;
- Bernard CASTAGNET souligne la démarche très volontariste du Président du CD 33 sur ce nouveau dispositif de « ville d'équilibre » (qui a été voté à l'unanimité, toutes tendances confondues au CD 33, le 28 juin 2018) et le fait qu'il assume le probable manque de discussions préalables du fait du calendrier très contraint (en fin d'année civile 2018), calendrier fixé par le Département face à un objectif du délai de la dernière CP du CD 33 (de

décembre 2018) et face à un objectif quantitatif de traiter une dizaine de communes en Gironde par ce dispositif (les premières communes ayant été Lesparre et Libourne par ex., et pas celles du Sud Gironde) ;

- Bernard CASTAGNET souligne que ce contrat ne fait de toute façon que compiler les projets communautaires déjà en cours (et pas de dispositifs nouveaux) et déjà engagés, sans obligation de lancer de projets nouveaux. Il donne d'ailleurs lecture des projets communautaires listés dans le « contrat de ville d'équilibre » ;
- Bernard CASTAGNET souligne une dernière fois que la ville elle-même a été victime du calendrier contraint du CD 33 sur ce sujet et que la ville n'est en rien responsable de cette précipitation et qu'on ne peut donc pas incriminer la commune, ni non plus souligner (à cette occasion) de quelconques dysfonctionnements entre la Ville et la CdC ;
- Bernard CASTAGNET veut souligner que ce nouveau dispositif est strictement une politique départementale (et pas communale).

Adoption à l'unanimité

* * *

URBANISME

- Approbation de la modification du PLU de Monségur : Il est proposé aux élus d'approuver la modification du PLU de Monségur dont le contenu est synthétisé dans la note jointe à la présente ainsi que dans le dossier de modification qui vous est également adressé dans le présent envoi. Ce projet a été soumis à enquête publique du 22 octobre 2018 au 21 novembre 2018 inclus et a reçu un avis favorable de M. le commissaire-enquêteur.

Interventions de la salle :

- M Lavergne souligne que ce sont les « lois Macron » (alors ministre de l'économie) qui ont permis les nouvelles dispositions dérogatoires à la loi ALUR et permettant le changement de destination sur des bâtiments identifiés ;
- M Lavergne indique également qu'un toilettage des règles d'urbanisme a été permis par cette modification du PLU (suite à un avis du service instructeur de la CdC) ;
- M Lavergne indique la nouvelle possibilité de lancer de manière opérationnelle des OAP dès lors que 0.5 ha (soit 5 000 m²) sont en voie d'aménagement ;
- M Lavergne rappelle les deux délibérations précédentes de la CdC sur ce projet de modification ;
- M Lavergne rappelle les étapes de ce projet de modification dont l'enquête publique et les contributions dans le registre de concertation, ainsi que l'avis favorable du SCOT.

Pas de remarque supplémentaire

Adoption à l'unanimité des votants qui participent au vote

NB : les trois (3) élus de Monségur (Mme Becerro, Mme Brousse et M Lavergne) ne prennent pas part au vote --- Votants = 50 voix

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Autorisation d'octroi d'une subvention à un professionnel – Subvention à la location pour le garage MERLET à Lamothe-Landerron : Il s'agit d'une demande de subvention à la location pour un local artisanal dans le cadre de notre régime d'intervention économique. Cette nouvelle entreprise (M. Merlet – garage Réparation de véhicule) va s'installer dans un local de 200 m² situé sur la ZI de La Garenne 33 190 à Lamothe Landerron). A ce titre, le Président

proposera que le Conseil attribue une subvention de 135 € par mois pendant 23 mois soit 3105 € de subvention au total.

Interventions de la salle :

- Bernard CASTAGNET souligne que le porteur de projet est mécanicien avec 20 ans d'expérience et qu'il envisageait au départ de reprendre l'activité de son employeur mais que cela n'a pas été possible et qu'il a donc recherché un nouveau local ;
- Bernard CASTAGNET rappelle les modalités de calcul de la subvention ;
- Michel DESPUJOLS, Maire de Lamothe-Landerron, indique que cela ne pourra que rendre service au porteur de projet.

Pas de remarque
Adoption à l'unanimité

* * *

SPORT

- Autorisation d'une demande de subvention DETR 2019 pour la réhabilitation du skate parc communautaire situé à La Réole : le skate parc intercommunal situé au Parc de Calonge a été inauguré en 2006. Il est constitué d'une aire d'évolution de 540 m2 composée de 6 modules de glisse en acier, le tout reposant sur une surface en enrobé bitumineux permettant la pratique du skate-board, du roller, de la trottinette ou encore du BMX. Depuis plusieurs années, l'équipement affiche des signes d'usures et fait l'objet d'une surveillance particulière des services de la CdC qui veillent à garantir la sécurité des usagers. Également, une enquête menée auprès du public a fait remonter la question de la sécurité liée à la dégradation dans le temps mais plus généralement à un besoin de renouvellement des surfaces de glisse pour répondre aux tendances actuelles et aux disciplines nouvelles afin de générer une attractivité autour de ce type d'équipement qui compte un public très large (débutants ou de pratiquants plus confirmés). Ce type d'équipement s'adresse à la fois aux pratiquants « libres », aux structures d'accueil de la CdC, aux groupes scolaires mais aussi aux deux associations sportives du territoire qui agissent au développement des sports de glisse. En conséquence, il est proposé la construction d'un nouvel équipement qui devra être construit en lieu et place de l'actuel avec une possibilité d'extension pour accueillir une piste à « bosse » (appelée également « piste pumptrack ») qui viendrait entourer l'aire d'évolution principale. Il devra permettre une pratique sécurisée pour un public très large toute au long de l'année, 7 jours sur 7 avec des horaires d'été et d'hiver précisées dans le règlement d'utilisation. Enfin, proche du centre-ville, un équipement comme un skate parc est très apprécié des pratiquants. Il est identifié comme un réel outil de développement des activités sportives de glisse urbaine mais aussi un véritable lieu de vie, de rencontre et d'échange. La fréquentation, qui a baissé ces dernières années pour les raisons évoquées ci-dessus et qui reste difficile à mesurer, est surtout composée par des « habitués » venant de La Réole ou des communes voisines, des personnes de passage dans la région et cherchant un « spot » de glisse, etc.

Le projet global de réhabilitation du parcours de Calonge porté par la Ville de La Réole et inscrit au budget 2019 prévoit la création d'espaces multi-activités en réponse à des enjeux de santé publique, de loisirs et où la pratique sportive joue un rôle prépondérant. Ainsi, le projet de reconstruction du Skate Parc Intercommunal s'inscrit dans le projet global porté par la Ville de La Réole qui a pour ambition de redynamiser ce site.

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à **131 830 euros HT**, travaux, fournitures, études et prestations compris. Le pilotage de ce projet s'accompagne d'ores et déjà d'une recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels identifiés. Le plan de financement tenant compte des éléments connus au 1^{er} janvier 2019 est le suivant :

Budget prévisionnel Total HT	131 830 € HT
------------------------------	--------------

D.E.T.R. (Etat)	25 000 €	19 %	Taux mini 25 % (maxi 35%) Plafond 100 000 €
CD de la Gironde (33)	21 400 €	16.2 % (CDS 2019 = 1.07)	Taux unique 20 % Plafond 100 000 €
Autofinancement CdC	85 430 €	64.80 %	

TOTAL HT	131 830 € HT
	Pour 35.20 % de subventionnement

Il s'agit, par cette délibération, d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention DETR 2019 pour ce projet en priorité numéro 2 (par rapport à la demande de DETR liée au futur siège administratif de la CdC évoqué ci-dessus).

Interventions de la salle :

- JL Saumon rappelle l'état actuel de vétusté de cet équipement et le fait que cet état rend son utilisation rapidement dangereuse ;
- Il rappelle qu'une délégation de la commission Sports a visité plusieurs skate parcs girondins et qu'un travail de concertation avec les utilisateurs actuels a été engagé ;
- Il indique que les préconisations les plus récentes plaident pour un aménagement en béton/bitume (et des arêtes en acier) ;
- JL Saumon rappelle la forte utilisation de cet équipement (même si elle est peu visible) et les attentes fortes des utilisateurs actuels (qui seraient d'ailleurs prêts à proposer des animations autour de cet équipement) ;
- JL Saumon rappelle la volonté de la commission de trouver toutes les subventions possibles sur ce projet (hors DETR).

Adoption à l'unanimité

* * *

FINANCES

- Adoption d'un avenant n°01 au procès-verbal de mise à disposition de la maison de la petite enfance entre la CdC et la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac : Monsieur le Président rappelle qu'un travail a été entrepris pour distinguer les biens qui resteront dans l'actif des communes et les biens nécessaires à l'exercice des compétences exercées par la CdC du Réolais en Sud Gironde. Il rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 20 septembre, puis le 25 octobre dernier. Cependant, la Trésorerie de Langon, qui avait pourtant validé en août, puis en septembre, les projets de procès-verbaux, a fait part de nouvelles remarques concernant les annexes du procès-verbal de mise à disposition de la « Maison de la Petite Enfance ». Il est proposé un avenant n°01 au procès-verbal de mise à disposition de la maison de la petite enfance de Saint Pierre d'Aurillac.

Concernant l'annexe relative à l'actif de la maison de la petite enfance :

La ligne ci-après :

Budget de la Cdc	AFFECTANT		AFFECTATAIRE		DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	DURÉE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE au 31/12/2017	Nombre de dotations restantes	Montant de la dotation
	IMPUTATION	N° INVENTAIRE	IMPUTATION	Nouveau N° INVENTAIRE									
340-Principal	2184	304	21784	640463-304-2016	MOBILIER MULTI ACCEUIL	31/12/2016	240,00 €	10	0,00 €	0,00 €	240,00 €	10,00	24,00

est remplacée par la ligne suivante :

Budget de la Cdc	IMPUTATION	N° INVENTAIRE	IMPUTATION	Nouveau N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	DURÉE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2016	VALEUR NETTE au 31/12/2017	Nombre de dotations restantes	Montant de la dotation
340-Principal	2184	304	21784	640463-304-2016	MOBILIER MULTI ACCEUIL	31/12/2016	140,10 €	10	0,00 €	0,00 €	140,10 €	10,00	14,01

Concernant l'annexe relative au passif de la maison de la petite enfance :

Les lignes ci-après :

Budget	AFFECTANT		AFFECTATAIRE		Liste des subventions	Date Acquisition	Valeur Brute	Durée reprise	Reprises antérieures	solde Subventions	N° bien financé	Nbre de reprises	Montant annuel repris
	Imputation	numéro inventaire	Imputation	Nouveau numéro inventaire									
340-principal	1318	1318-8	1318	640463-1318-8	10 ans à c/2011 part petite enfance	31/12/2016	2 845,28 €	10	1 422,60 €	1 422,68 €	210	5	284,54 €
340-principal	1318	1318-12	1318	640463-1318-12	5ans à c/2013 fasej creche famil+ma	31/12/2016	4 151,97 €	5	3 321,56 €	830,41 €	57-2188	1	830,41 €

sont remplacées par les lignes suivantes :

Budget	Imputation	numéro inventaire	Imputation	Nouveau numéro inventaire	Liste des subventions	Date Acquisition	Valeur Brute	Durée reprise	Reprises antérieures	solde Subventions	N° bien financé	Nbre de reprises	Montant annuel repris
340-principal	1318	1318-8	1318	640463-1318-8	10 ans à c/2011 part petite enfance	31/12/2016	369,89 €	10	184,94 €	184,95 €	210	5	36,99 €
340-principal	1318	1318-12	1318	640463-1318-12	5ans à c/2013 fasej creche famil+ma	31/12/2016	539,76 €	5	431,80 €	107,96 €	57-2188	1	107,96 €

Pas de remarque
Adoption à l'unanimité

* * *

Questions diverses :

- M le Président rappelle la nécessité pour les communes de délibérer sur leur contribution au déploiement de la fibre optique, sur les participations au financement du SDIS ainsi que sur le PADD du futur PLU-i ;
- Bernard CASTAGNET rappelle aux communes qu'elles ont toutes reçues le communiqué de presse concernant le nouveau service de premiers soins à l'hôpital de La Réole et qu'elles peuvent s'appuyer dessus pour communiquer.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 30 en la forme accoutumée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à Barie, le 17 janvier 2019,
Pour copie conforme,
Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

CONTRAT VILLE D'EQUILIBRE

Commune de La Réole

- Vu la stratégie départementale *Gironde 2033* adoptée le 18 décembre 2014,
Vu le *Livre blanc des territoires girondins* adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 17 décembre 2015,
Vu les deux volets du pacte territorial du Sud Gironde, adoptés les 30 juin et 14 décembre 2016,
Vu le Plan départemental de l'habitat signé le 17 mars 2016,
Vu le *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Gironde* adopté le 18 décembre 2017,
Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde du 28 juin 2018 portant création du dispositif « Contrat Ville d'Équilibre »,

Il est conclu entre :

le Département de la Gironde, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Jean- Luc GLEYZE,

et

la commune de La Réole, représenté par son Maire, Monsieur Bruno MARTY,

et avec le concours de

la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, représentée par son Président, Monsieur Francis ZAGHET

un contrat ville d'équilibre dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRÉAMBULE

La Gironde est un département attractif, accueillant 18 000 nouveaux habitants tous les ans. Cette attractivité est portée par la métropole bordelaise et certains territoires littoraux. Elle est néanmoins hétérogène et doit être organisée pour bénéficier à tous les territoires et éviter ainsi une Gironde à deux vitesses.

Le Conseil Départemental porte une politique d'aménagement équilibré des territoires et a une attention particulière pour les territoires les plus sensibles.

Pour assurer un développement équilibré de tous les territoires girondins, le Département défend aux côtés des collectivités et de l'État une vision polycentrique de la Gironde. Cette démarche constitue un enjeu important pour que les territoires concernés se structurent autour de pôles de centralité.

Le développement de ces pôles structurants, irriguant au-delà du seul territoire communal, constitue l'une des priorités du Département. C'est pourquoi le Conseil Départemental propose d'initier des Contrats Ville d'Équilibre.

Les objectifs ainsi poursuivis par le Département sont multiples :

- Faire de ces villes moyennes des pôles d'attractivité et de ressource sur l'ensemble de leur bassin de vie, en rapprochant emplois, services publics et privés, habitat adapté, etc.
- Favoriser la complémentarité entre les dynamiques métropolitaines et les dynamiques des pôles structurants
- Proposer aux villes moyennes un appui sur mesure avec un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé autour d'une vision partagée du territoire concerné
- Formaliser des engagements réciproques

Cette démarche s'inscrit dans le projet partagé en faveur des solidarités humaines et territoriales pour le Sud Gironde, co-construit avec les acteurs du territoire dans le cadre du pacte territorial, et dont les enjeux stratégiques sont :

- Enjeu 1 – Développer et coordonner les parcours de vie locaux et lutter contre la précarité
- Enjeu 2 – Maîtriser la dynamique d'accueil du territoire pour agir en faveur de la cohésion sociale en veillant à la nécessaire préservation de ses ressources et du cadre de vie
- Enjeu 3 – Valoriser les potentialités économiques locales, la capacité des acteurs à innover par la coordination et la diversification

La commune de La Réole compte parmi les pôles structurants du département identifiés dans l'armature urbaine de l'InterSCoT.

La Réole est un bourg fortifié situé à 62 km de Bordeaux. Elle bénéficie du label national Ville d'Art et d'Histoire.

La Réole subit un phénomène de vacance et de mal logement fortement ancré dans certains quartiers du centre-ville, des commerces fragilisés connaissant un turnover important, une forte déprise démographique du centre vers la périphérie. L'image du centre-ville de La Réole est également ternie par une faible lisibilité de l'organisation de la ville, renforcée par des contraintes topographiques fortes et une trame urbaine ancienne et complexe.

La Réole est la première ville en Gironde à avoir mené une politique proactive de reconquête de son centre-ville en faisant valoir ses atouts : une ville millénaire à forte valeur patrimoniale située à 45 minutes de Bordeaux, desservie par une gare TER. Il s'agit aujourd'hui du projet « témoin » en matière de revitalisation de centres-bourgs, à la fois par la globalité des problématiques visées et dans la mise en œuvre du projet et de ses partenariats.

4 axes majeurs ont été privilégiés par la commune et le Département :

- Revitaliser le centre-bourg par la reconquête des îlots dégradés et la requalification des espaces publics
- Renforcer les fonctions stratégiques d'accueil et de services à la population assurées par le centre bourg : pôles administratifs et socio-culturels
- Conforter la ville dans son rôle moteur au titre du patrimoine historique et de l'accueil touristique
- Mobiliser le foncier, communal, intercommunal et départemental pour concrétiser le projet de ville « La Réole 2020 »

Ce contrat porte une volonté commune de contribuer à un projet global de développement de la commune de La Réole pour conforter son rôle de pôle structurant sur l'ensemble du territoire. Ce contrat précise les actions déployées conjointement par la commune et le Département pour répondre aux enjeux identifiés pour consolider les forces et optimiser l'ensemble des leviers d'actions possibles.

Ce contrat présente, sur le périmètre de la ville de La Réole :

- Les opérations mises en œuvre par la commune de La Réole et par la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde pour la période 2019-2021 qui s'inscrivent dans les priorités départementales car intervenant dans les domaines suivants :
 - o Accessibilité / accompagnement et développement social / équipements et services à la population,
 - o Attractivité territoriale / développement économique / commerces,
 - o Aménagement de l'espace / mobilité / numérique.
- Les engagements du Département concernant les projets en cours et à venir qui concourent au projet de développement de la commune, qu'il s'agisse de projets portés en maîtrise d'ouvrage, de soutien financier ou d'appui en ingénierie.

ARTICLE 2 - PROGRAMME OPERATIONNEL

I. Vers un aménagement du territoire communal qui conforte le cœur de ville de La Réole et améliore le cadre de vie des habitants et des usagers

1- Soutenir la réalisation de projet d'habitat et d'aménagement urbain

a- Dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune de La Réole, il est à souligner que la ville a bénéficié de deux Conventions d'Aménagement de Bourg (CAB).

La première convention a été votée en 2002 et a été clôturée en 2009. Les opérations contractualisées et réalisées dans cette première CAB portaient sur les aménagements suivants :

- La place Chaigne aux abords de la pharmacie et la terrasse Hôtel de ville.
- La place des Martyrs de la Résistance et la place Bouche.
- La place du Viaduc.
- Un parking place des Tilleuls.
- La restructuration des voies communales – Rue de Moussillac – Rue des Tilleuls et Rue Armand Caduc.

Le montant total des travaux HT réalisés s'est élevé à 1 077 071 euros et le total des subventions versées à 212 086 euros soit 20 % des travaux effectués.

Afin d'engager sa politique de revitalisation de centre-bourg dénommée « La Réole 2020 », la commune a souhaité lancer son programme d'opérations d'aménagement urbain de son centre-bourg en priorisant des opérations contractualisées dans une deuxième CAB de 2013 à 2016.

Les actions réalisées étaient les suivantes :

- Traitement de la liaison entre le centre et le pôle de la gare – Traitement des rues Paul Doumer, Lagrave, du carrefour chemin de ronde et de la Place Cluzan
- Aménagement de la place du Viaduc
- Traitement de la liaison entre les quais et la place de la Libération comprenant : l'aménagement de l'avenue Delsol, le retraitement de la voirie et du stationnement aux abords de Marmory et autour de l'ancien Hôtel de Ville
- Restructuration des rues médiévales – rue Numa Ducros
- Aménagement de l'entrée de ville – porte de Marmande
- Réorganisation de la place Rigoulet – abords du prieuré.

Le montant total HT des travaux réalisés s'est élevé à 2 562 836 euros et les subventions octroyées par le Département à 178 212 euros.

Ces opérations d'aménagement ont permis d'engager le projet de ville « La Réole 2020 » dans sa phase opérationnelle et de permettre un changement d'image de la ville.

b- Le Département accompagne depuis plusieurs années la ville dans ses opérations de renouvellement urbain et de restauration immobilière.

Le programme d'actions du projet de ville « La Réole 2020 » a débuté mi 2012 en associant plusieurs axes de travail :

- La mise en œuvre d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement dont le Département est partenaire actif depuis juillet 2012 et signé en octobre 2015 qui permet aux côtés des partenaires institutionnels et sociaux de traiter à ce jour plus de 150 dossiers. Un avenant d'une année est envisagé afin de rédiger un nouveau protocole associant plus de partenaires et de nouveaux outils.
- La signature d'un contrat de bourg, suite à l'appel à manifestation d'intérêt revitalisation des centres bourgs, dont la commune et la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde ont été lauréats ayant valeur d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain 2016-2022 de la ville de La Réole signée le 27/12/2016 comprenant :
 - Un volet parc privé : 120 logements créés ou réhabilités, dont 48 propriétaires occupants et 72 propriétaires bailleurs – 60 logements susceptibles d'être traités en Opération de Restauration Immobilière + 21 logements en accession. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville, la Communauté de communes et le SIPHEM. Le coût de l'opération s'élève à 72 000 euros par an soit un montant total de 432 000 euros sur les 6 ans. L'aide départementale est de 11 200 euros par an soit 67 200 euros sur les 6 ans. La Communauté de communes et la Commune ont souhaité par la mise en œuvre d'un règlement d'intervention commun soutenir les investisseurs et mettre en place des outils spécifiques (aide à la création de locaux poubelles, prime à la sortie de vacance, prime d'aide aux primo accédants, prime pour les travaux d'adaptation, prime à la sortie d'indignité). La commune de La Réole a prévu de mobiliser

420 000 euros et la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde 297 000 euros sur cette période.

- Un volet parc public, avec 11 logements sociaux programmés et une aide au développement de l'offre nouvelle en centre-bourg ancien dégradé (aide au financement d'opérations situées dans le périmètre des 3 îlots prioritaires). Il s'agit d'une opération d'habitat participatif Fabrikatoit située en cœur historique avec Gironde Habitat en maîtrise d'ouvrage. Le coût total de l'opération est de 2 283 000 euros. Les aides départementales sont estimées à 227 000 euros (PLUS PLAI et Fabriqu'cœurs d'habitat) et 31 075 euros DAP. Par ailleurs, la subvention départementale est estimée à 98 650 euros pour participer au financement du déficit d'opération conformément à la convention cadre signée en octobre 2013.

c- Dans le cadre du projet la Réole 2020, la commune envisage :

- La création d'une liaison entre le pôle culturel et les quais de Garonne comprenant la réalisation d'un ascenseur urbain reliant la ville haute et la ville basse et le réaménagement des espaces publics alentours. La création de cette liaison urbaine aura pour objectif plus spécifiquement de faire de ce lieu le trait d'union entre différentes actions :
 - L'amélioration de l'accessibilité au centre ainsi que l'accueil des usagers sont déterminants pour « inventer de nouvelles pratiques de mobilité ». Cette démarche doit permettre l'émergence de lieux de vie et des rencontres de qualité, en garantissant la cohabitation de tous les modes de déplacements.
 - L'installation d'un ascenseur urbain de 24 mètres de haut et une passerelle permettraient de créer une liaison piétonne et une boucle entre la ville haute – abords du prieuré – hôtel de ville et les quais de Garonne. En effet, dans ce secteur le dénivelé est très important entre le haut et le bas de la ville et, par ailleurs, celui-ci est coupé par la voie ferrée. Or, ces éléments constituent un réel frein à la circulation et à la mobilité des personnes. L'esplanade ne sera plus un lieu de stationnement : celui-ci se fera sur les quais ou sur des poches de stationnement de la ville.

Une partie de la concertation avec la population sera travaillée avec Solid'Avenir sur les thématiques du patrimoine, la réappropriation du site historique, sur les usages concernant le jardin public. Un jardin d'enfants au sein du jardin public est prévu.

Cet ascenseur relié à une passerelle a pour objectif d'accroître l'attractivité touristique et commerciale de la commune de La Réole, en permettant :

- d'effectuer une boucle complète autour du cœur historique du centre bourg en raccordant les quais de Garonne, le jardin public, les abords du prieuré, l'hôtel de ville,
 - de relier le marché hebdomadaire et les manifestations qui se tiennent sur les quais et le haut de la ville,
 - de créer une liaison piétonne entre le bas de la ville, futur lieu de stationnement et la rue Armand Caduc, principale rue commerçante de la commune ; l'objectif est de recréer un parcours marchand,
 - de rompre les difficultés de mobilité pour les personnes dans ce secteur de la ville,
 - de rendre accessible le futur pôle culturel du prieuré et ses abords.
- Le réaménagement des abords du prieuré des Bénédictins, au carrefour de différents projets d'aménagements à réaliser ou réalisés, permettra de créer un espace de promenade et de quiétude en situation de belvédère sur la Garonne et à proximité d'éléments patrimoniaux exceptionnels.
 - La création d'un pôle culturel emblématique autour du prieuré des Bénédictins représente des capacités importantes et une situation exceptionnelle, en balcon sur la Garonne. Le prieuré des Bénédictins et l'ancienne gendarmerie attenante accueilleront médiathèque intercommunale, salles d'exposition, de conférences et de spectacles.

Le Département s'engage à participer financièrement à la mise en œuvre de ces actions (mise en place de l'ascenseur et d'une passerelle) qui concourent, d'une part à renforcer l'attractivité touristique et commerciale de la commune, d'autre part à faciliter la mobilité des personnes dans ce secteur de la ville. Par ailleurs, une subvention a déjà été allouée par le Département pour l'aménagement de l'esplanade.

Le montant des aides départementales sera défini lors du dépôt et de l'instruction des dossiers de subvention.

- L'aménagement de la Rue Armand Caduc et de la place de la Libération.

Principale rue commerçante de la ville de La Réole, traversant le cœur de bourg, la municipalité souhaite conforter et dynamiser l'attractivité commerciale de la rue Armand Caduc en renforçant le caractère piéton de cette voie et ce en concertation avec les commerçants et les habitants du centre-ville.

Pour la rue Armand Caduc, il s'agit plus spécifiquement de passer d'une logique de route à une logique de rue, afin que cette rue devienne la « colonne vertébrale » du nouveau parcours marchand.

Ceci passera notamment par les objectifs de projet suivants :

- redonner un aspect accueillant à la rue et faire de cet espace public un lieu de promenade, de découverte, voire de quiétude,
- répondre aux exigences en termes de mobilité au vu de la topographie du site pour permettre l'accessibilité de la ville à tous les usagers,
- veiller à la nécessité de mise en accessibilité des commerces et aux besoins de ces derniers (livraisons...),
- veiller aux besoins d'accès des habitants du périmètre de projet, ainsi que ceux qui accèdent à chez eux depuis cet axe,
- prendre en compte les besoins d'aménités commerciales.

Par ailleurs, la commune a pour projet de procéder à la restructuration de la place de la Libération, située au cœur de la commune, porte d'entrée de la rue Armand Caduc, futur lieu d'implantation du pôle administratif, place peu aménagée et qui se caractérise par une coupure par la RD 1113. Il s'agit de transformer ce lieu de passage en un lieu de destination. Cette future place de centre-ville pourra ainsi polariser pleinement une partie de l'activité sociétale et commerciale.

Ceci passera notamment par les objectifs suivants :

- redonner un aspect accueillant à la place (entrée de ville) en lui donnant de l'espace, en repensant le parcours de la RD 1113, en proposant de vrais lieux de vie et de manifestations, etc.,
- prendre en compte les besoins d'aménités commerciales et faire que le projet consolide la polarité actuelle cafés-restaurants,
- veiller à la nécessité de mise en accessibilité des commerces et aux besoins de ces derniers (livraisons...).

L'opération d'aménagement est lancée puisque trois candidats seront sélectionnés au titre des Intentions architecturales. Le coût de l'opération est estimé à 1 100 000 euros HT.

Le Département s'engage à participer à l'ingénierie et financièrement à la mise en œuvre de ces actions (réaménagement de la rue Armand Caduc – restructuration de la place de la Libération) qui vont renforcer l'attractivité touristique et commerciale de la commune et participer à la requalification des espaces publics du centre-ville.

Le montant des aides départementales sera défini lors du dépôt et de l'instruction des dossiers de subvention. Le réaménagement de la rue Armand Caduc et de la place de la Libération (actuellement traversée par la route nationale) favorisera le renouvellement du tissu commercial de la ville.

- Desserte des immeubles de l'îlot Lamar – Installation d'un ascenseur

Situé en bas du centre bourg, l'îlot Lamar est constitué d'habitations très dégradées, et doit être relié au cœur de bourg. Ainsi, d'ici deux à trois ans, une liaison sera créée pour desservir les immeubles du quartier et le stationnement sur les quais. L'idée est aussi d'accéder au centre (liaison quais et centre ancien) avec la construction d'un second ascenseur ou de nouvelles pénétrantes en cœur de ville.

Parallèlement, en collaboration avec un bailleur social, des actions seront menées pour permettre aux riverains d'engager des opérations de réhabilitation de leur logement par de l'autoproduction.

Le montant des aides du Département sera défini lors du dépôt et de l'instruction des dossiers de subvention.

- A échéance 2019, une opération de réhabilitation en entrée de ville autour d'une friche urbaine comprenant l'immeuble Sage, appartenant à la commune, un lotissement non achevé, acquis par Gironde Habitat, et du foncier, acquis par la commune, doit être menée de façon à densifier cette entrée de ville et de traiter cet espace de façon qualitative et notamment du point de vue paysager. L'objectif est de développer une offre de logements individuels et collectifs (projet de containers).

2- Appui à l'élaboration d'une politique de mobilité locale

Dans le cadre du Schéma directeur des Itinéraires cyclables, le Département va aménager une piste cyclable entre Loubens et Fontet, via Gironde-sur-Dropt et La Réole le long de la Garonne, sur des terrains en cours d'acquisition par la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde. Les acquisitions foncières en vue de la réalisation de cette piste cyclable s'élèvent à 300 000 euros sur ses fonds propres.

Par ailleurs, la Direction des infrastructures peut accompagner techniquement certains projets dans le cadre de demandes de subventions, tels que :

- des aménagements cyclables,
- des aménagements de sécurité sur RD,
- des aires de covoiturages.

Au titre des politiques d'insertion, le Département, avec le soutien financier de l'Europe, a mis en place une plateforme mobilité qui a pour vocation l'accompagnement des personnes en insertion vers une mobilité autonome et durable. Elle répond aux enjeux de développement des mobilités durables et d'amélioration de la prise en compte des publics en précarité dans leur globalité (lutte contre les exclusions mais aussi réduction des inégalités sociales et spatiales de santé). La plateforme T CAP assure des permanences une fois tous les 15 jours à la mission locale de La Réole et à Auros une fois par mois. Un centre de ressources mobilité est également implanté dans le local de l'espace de vie sociale Solid'Avenir sur La Réole, mis à disposition gracieusement par la commune.

29% des bénéficiaires orientés sur la plateforme mobilité sont originaires de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Le financement prévisionnel 2018 est de 104 206 euros au total pour la plateforme (52 103 euros FSE + 43 603 euros Conseil Départemental + 8 000 euros Pôle Emploi + 500 euros Agence de Service et de Paiement) et 68 056 euros pour le centre de ressources (dont 34 028 euros de FSE).

La CDC contribue également au fonctionnement de la plateforme mobilité au travers d'un financement de 5 000 euros par an.

Enfin, la ville envisage de travailler l'accessibilité autour de la gare avec un pôle multimodal, dont le projet de mise à disposition de vélos électriques, tel que défini dans le contrat de ruralité.

Par ailleurs, une négociation est engagée avec la Région pour une modification du cadencement du TER.

3-Réduire la fracture numérique sur ce territoire par le Plan Haut Méga

Le Département de la Gironde s'engage, via le syndicat mixte Gironde Numérique, à participer au financement du déploiement de la fibre optique dans tous les locaux particuliers et professionnels permettant ainsi l'arrivée du Très Haut Débit.

La CDC participe aussi au financement du plan « Gironde Haut Méga » avec une contribution de 300 000 euros sur ses fonds propres (de 2018 à 2036).

II. Créer de nouvelles dynamiques économiques pour améliorer l'attractivité territoriale

1- Soutenir l'activité commerciale et artisanale en lien avec l'attractivité touristique

Dans le cadre du label Pays d'Art et d'histoire et de son projet de ville, la ville souhaite installer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans l'ancien hôtel Peysséguin, immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Un animateur prendra ses fonctions

en décembre 2018 à mi-temps pour le label ville et à mi-temps pour la candidature du territoire au label « Pays d'Art et d'Histoire ». L'hôtel accueillera également les archives patrimoniales (qui sont aujourd'hui en dépôt temporaire aux archives départementales, le musée de France et une salle d'ateliers). La restauration sera assurée pour partie par des entreprises spécialisées et pour partie par des chantiers de bénévoles internationaux afin d'en faire un chantier de médiation patrimoniale. Les associations locales et notamment l'espace de vie sociale sont associés au projet.

La possibilité qu'il y ait également une salle associative à visée culturelle est envisagée. Les travaux devraient débuter en 2021.

Au travers du programme « Village ancien » sur la réhabilitation de patrimoine ancien, le Département est intervenu et a pu aider au financement des travaux de propriétaires d'immeubles (ravalement de façades) à hauteur de 31 143 euros. Le succès de cette première opération conduit la ville à s'orienter vers une seconde opération sur la rue Armand Caduc. Le Département souhaite poursuivre son soutien à cette dynamique.

Un projet d'hôtel d'insertion porté par l'association Hôtel d'Insertion du Réolais envisage de proposer une offre d'hébergement touristique sur le site de l'ancienne gendarmerie. Ce projet comporte plusieurs volets :

- Social par la création d'une structure d'insertion par l'activité économique
- Environnemental par la rénovation d'un bâtiment historique et l'utilisation maximale des énergies renouvelables
- Culturel par la réhabilitation et la valorisation d'un patrimoine classé

Le Département s'engage à céder à la ville de La Réole le site de l'ancienne gendarmerie selon des modalités financières fixées par l'estimation de France Domaine. Le Département avait délibéré pour soutenir le projet ville à céder le patrimoine foncier concourant au projet de ville avec une décote (cf convention cadre d'octobre 2013).

Par ailleurs, le Département par un accompagnement en ingénierie et financier au titre de l'économie sociale et solidaire soutient l'étude de faisabilité du projet « hôtel d'insertion ».

En matière de développement économique il faut souligner de manière plus générale, le soutien financier de la CDC au club d'entreprises de la Réole qui se traduit par une aide de 10 000 euros par an depuis plus de 5 ans.

2-Conforter l'attrait touristique

Dans le cadre du Schéma départemental du tourisme, la mise en œuvre d'une Convention d'Actions Touristiques, votée le 2 juillet 2018, par le Conseil départemental permettra de conforter l'attractivité touristique du territoire au-delà du seul périmètre de la commune.

Le cadre stratégique de la CAT de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers prévoit :

- La capitalisation des atouts propres et traditionnels au territoire : le rapport à la nature, à un environnement préservé, à son patrimoine et pratiques touristiques (itinérance douce)
- La valorisation des différentes identités territoriales différentes mais complémentaires sur une destination vaste
- La valorisation des savoir-faire (producteurs, artisans, viticulteurs...)
- La progression en qualification et en service de l'accueil des usagers
- Le développement de l'offre d'hébergement et sa commercialisation
- Le confortement de l'image de l'Entre-deux-Mers : arrière-pays bordelais à l'échelle départementale et autour de la destination Bordeaux.

Les actions concernées sont celles qui relèvent des priorités du Schéma de développement touristique départemental à savoir : le tourisme durable, l'innovation et le numérique, le tourisme de découverte et le slow tourisme et l'accessibilité et la mobilité.

En 2018, le Département consacre 83 613 euros à l'accompagnement de ces actions.

Quant à la CDC, elle apporte son soutien financier au fonctionnement de l'OTEM en y consacrant plus de 100 000 euros par an depuis plus de 5 ans.

III. Améliorer l'accessibilité des services et des équipements

1- Garantir l'accès aux droits fondamentaux et aux services publics, contre l'isolement et pour

l'autonomie et l'insertion

a- Au travers de son projet « La Réole 2020 », la volonté de la ville est de constituer un pôle administratif en centre-ville, autour de la place de la libération, et un pôle culturel, sur le site du prieuré.

Concernant le pôle administratif, cette volonté d'améliorer l'accessibilité des services se concrétisera par la relocalisation des services administratifs de la ville et de la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI).

Ainsi, afin de permettre à la ville de réaliser son projet urbain, le Département procédera à l'acquisition d'une partie dite volume 2 (1351 m²) du bâtiment « Super 2000 » appartenant à la ville pour y installer la MDSI selon des modalités financières fixées par l'estimation de France Domaine.

Dans le cadre de cette relocalisation, le Département souhaite renforcer les partenariats entre ses services et les opérateurs locaux en soutenant le projet de Maison de Services Au Public (MSAP) dont la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde a pris la compétence. Le Département souhaite également consolider le travail partenarial entre ses agents, ceux du CCAS et de la communauté de communes afin de favoriser la concertation et la coordination dans l'intérêt de l'usager.

La MDSI et la MSAP intégreront ensemble le bâtiment « Super 2000 ». Un accompagnement pour les usages et le partage des espaces pourra être proposé aux équipes.

La médiation numérique et l'accès aux services numériques avec notamment la question de l'accompagnement aux usages doit être un des axes à travailler avec la ville et la communauté de communes.

Par ailleurs et pour mémoire le Département a cédé un terrain lui appartenant (terrain ancienne MDSI) pour un montant de 30 000 euros (somme globale et forfaitaire) à la CDC afin qu'elle puisse concrétiser son projet de futur siège administratif en cœur de ville, projet de plus de 1,5 millions d'euros HT sur la période 2019 - 2021.

b- Le projet La Réole 2020 représente un enjeu fort pour la Ville et le Département qui est celui d'atténuer la fragilité des publics déjà précaires. Afin d'accompagner la population dans les évolutions de la ville, le travail mené en collaboration entre la Maison départementale de la solidarité et de l'insertion et la commune est nécessaire. L'espace de vie sociale « Solid'Avenir » pourra également être associé à ce travail partenarial. Par ailleurs, l'espace de vie sociale bénéficie d'un soutien à la fois du Département, de la Ville et de la CDC.

La question alimentaire pourrait être l'un des premiers objets de ce travail partenarial et territorial. En effet, les associations caritatives présentes et hébergées sur la commune doivent faire face à une recrudescence de la demande d'aide alimentaire.

Concernant le pôle culturel, dont la réalisation est déjà engagée avec l'ouverture de la médiathèque intercommunale dans l'ancien prieuré, la restauration de l'église Saint-Michel et de l'orgue Micot Wenner soutenue par le Département, la commune sollicite le Département pour la cession du prieuré.

Aussi, pour concrétiser la réalisation de ce pôle culturel, le Département s'engage à céder à la ville de La Réole le site du prieuré selon des modalités à définir ultérieurement, tenant compte notamment du projet qui y sera développé.

c- Au titre des politiques d'insertion, le Département soutient la mise en œuvre d'une opération qui concerne l'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi des publics les plus fragiles (négociation d'offres d'emplois issues du marché caché et mises en relations directes avec les entreprises locales, placement en emploi durable). Elle est portée par l'association TRANSFER dans le cadre de l'initiative D2C Gironde (Développement des Carrières et des Compétences), avec l'appui financier du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et du Fonds Social Européen (FSE) pour la coordination.

Le Département apporte son soutien à la mission locale du Sud Gironde qui est financée depuis 2012

au titre de l'accompagnement administratif des jeunes bénéficiaires du RSA avec une subvention en 2018 de 16 000 euros.

L'association APEFEM est également financée depuis 10 ans avec une subvention en 2018 portant sur 11 parcours d'insertion en CDDI à destination des bénéficiaires RSA (IAE) d'un montant de 33 000 euros et sur les actions d'accompagnement social (fonctionnement) d'un montant de 20 000 euros. La CDC apporte également son soutien financier à l'association d'un montant de 8 000 euros par an depuis plus de 5 ans.

d- Au titre de sa politique jeunesse, le Département soutient la plateforme de repérage et d'accompagnement des jeunes NEET- REA J ; l'objectif est de repérer et d'accompagner les jeunes NEET, les jeunes en difficulté. C'est une action financée dans le cadre d'un programme européen IEJ, portée par le Département et effectuée par un prestataire (suite marché public) ANTHERA RH. Elle a démarré le 3 septembre dernier et se déroulera sur 36 mois. Le coût total s'élève à 699 060 euros sur l'ensemble du périmètre du Sud Gironde.

Le Département souhaite également mettre en place une opération de service civique à destination des jeunes NEET afin de leur permettre d'effectuer un service civique en milieu rural, utilisé comme une action de remobilisation d'insertion sociale et professionnelle. C'est une action financée dans le cadre d'un programme européen dont le lancement est prévu en septembre 2019, le prestataire n'a pas encore été choisi.

2- Conforter les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Le Département dans son plan d'actions en faveur de la jeunesse a défini ses orientations en matière de politique jeunesse, notamment sur la commune de La Réole :

- Permettre un égal accès à tous aux pratiques sportives
 - Permettre aux collégiens d'accéder aux équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'E.P.S.
 - Etre le garant de l'équilibre territorial en lien avec le Schéma départemental des équipements sportifs
- a- Le Département apporte sa contribution à la réhabilitation du gymnase Colette Besson avec un financement de 800 000 euros sur un budget global de 1 604 760 euros, dont 108 010 de prestations. Cette reconstruction est en cours avec le démarrage de la phase de désamiantage.
- b- Le Département pourra accompagner la communauté de communes dans la reconstruction du skate park communautaire tant d'un point de vue financier qu'en ingénierie.
- c- Par un accompagnement financier et en ingénierie, le Département accompagne la mise en œuvre des dispositifs départementaux d'animation sportive : CAP 33 et Nage portés par la communauté de communes et les écoles multisports portées par les communes et la ville de La Réole.
- d- En lien avec le collège Paul Esquinance, le Département accompagne et suit différents appels à projet : projet de citoyenneté active (P.C.A) et Parcours de Découverte Economique et Professionnelle (PDEP). En partenariat avec la ville de La Réole et la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, une section judo a pu être créée au collège.
- e- Le Département a également accompagné l'évolution du service des sports de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde par sa participation à l'élaboration d'une démarche jeunesse sur le territoire (réflexion d'une démarche collective, création d'un bureau enfance jeunesse...)
- f- Le Département suit et accompagne les politiques jeunesse (accompagnement à la scolarité notamment) auprès des espaces de vie sociale du territoire : Association Vacances Loisirs sur Saint-Pierre-d'Aurillac, Passerelle à Monségur et Solid'Avenir à La Réole.

3- Faire de la vie culturelle et sportive une dimension constitutive de la vie locale et citoyenne, en permettant à tous d'y accéder, à tous les âges de la vie.

- a- En lien avec Gironde Ressources, la ville est soutenue dans la réhabilitation du parc de Calonge en espace sport/santé à proximité immédiate du cœur de la ville. Cette réhabilitation consiste en la

création d'une plateforme modulaire et de plusieurs parcours (fitness, trial) et de la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la plus grande partie de ce parcours. Cet espace est situé à proximité des écoles et du collège.

Afin de veiller à une mise en œuvre « harmonieuse » du projet, ce travail est mené en collaboration avec la communauté de communes qui reconstruit et agrandit le skate park communautaire.

- b- Le Département finance (en partie, et à hauteur de 11 euros par heure) l'encadrement diplômé sur un plafond de 6 heures par semaine et accompagne une action Temps libre multisports à l'espace de vie sociale Solid'Avenir en direction des adultes, sur des cycles de découverte de pratiques sportives favorisant une démarche de sport-santé, de reprise de confiance, de réathlétisation...
- c- En collaboration avec la Ville qui met à disposition une salle, le Département a mis en place des « formations associatives » dont l'animation est réalisée dans le cadre d'un marché public par des structures associatives ou privées
- d- Le Département accompagne la Ville et la Communauté de communes dans une refonte des chemins de randonnées. Un groupe de travail a été mis en place pour définir un schéma communautaire cohérent dans un objectif de développement touristique.
- e- Le Département contribue à la réflexion avec la Ville sur l'opportunité d'une salle de cinéma art et essai au prieuré en complément de l'actuel cinéma L'écran réolais (propriété de la commune) ou de faire évoluer ce dernier en salle de spectacle. Il s'agit d'offrir aux Réolais une seconde salle sur un seul site. La fermeture récente d'un commerce à proximité du cinéma permet d'étudier cette possibilité d'extension. Le Dispositif Local d'Accompagnement a été activé l'an passé. Actuellement, le Département apporte un soutien financier à l'écran Réolais à hauteur de 13 500 euros (période) et la contribution de la CDC s'élève à 25 000 euros par an depuis plus de 5 ans.
- f- En 2018, le Département a consacré 35 000 euros de subventions aux associations culturelles locales, 13 100 euros à l'animation culturelle et artistique « Scènes d'été et festival musica-cité ».
- g- Dans le cadre du COntrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel (COTEAC) 2018 - 2021, le Département souhaite mettre en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle inscrite dans le projet éducatif des territoires des Communautés de communes du Réolais en Sud Gironde et Convergence Garonne.
Le COTEAC contribue à un aménagement structurant du territoire par la mise en lien des établissements scolaires, des équipements culturels de proximité et des opérateurs enfance-jeunesse, sociaux et médico-sociaux en créant des liens pérennes. Il permet une meilleure complémentarité entre les différents temps de l'enfant et du jeune par une articulation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et par des liens entre les écoles primaires et les collèges.
Le Département mobilise 9 895 euros pour le financement du COTEAC et la CDC 10 000 euros par an.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'ANIMATION ET DE SUIVI

Une rencontre entre les parties prenantes du contrat sera organisée à l'initiative du Département de la Gironde tous les ans. Elle aura, notamment, pour effet de faire le point sur l'avancement des modalités de partenariat et d'engagement susmentionnées, les éventuelles difficultés de mise en œuvre et proposer de nouvelles actions à inscrire par avenant au présent contrat.

Le Département sera par ailleurs associé aux instances de pilotage des projets engagés.

ARTICLE 4 – DURÉE DU CONTRAT ET MODALITÉS DE REVISION

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, reconductible à l'initiative des parties.

Il peut être révisé annuellement par avenant permettant de procéder aux ajustements au regard de la mise en place et de la définition précise des actions à venir, après délibération de chaque collectivité.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES DÉPARTEMENTALES

Les engagements positionnés dans le présent contrat et qui relèvent d'un accompagnement financier devront faire l'objet d'une demande de subvention soumise à la décision de la Commission Permanente avant tout démarrage de l'action.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

La commune de La Réole et la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde s'engagent à :

- apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils d'information et de communication dont dispose la structure,
- insérer le logo du Département avec un lien interactif sur son site internet,
- pour les travaux, réaliser un panneau de chantier et afficher le logo et le montant du financement départemental pendant toute la durée des travaux et transmettre une photographie du panneau de chantier,
- dans le cas d'études, le logo devra figurer sur tout document remis par le cabinet d'étude
- inviter systématiquement le Président du Conseil départemental de la Gironde au lancement d'une action et à l'inauguration de toute opération subventionnée.

Le non-respect de ces modalités peut entraîner la remise en cause des subventions départementales.

Le logo du Département est disponible en téléchargement sur gironde.fr

Contact communication : dgsd-dircom@gironde.fr

Fait à La Réole en trois exemplaires originaux

Le

Monsieur le Maire de la Commune de La Réole	Monsieur le Président du Conseil départemental de la Gironde	Monsieur le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Bruno MARTY	Jean-Luc GLEYZE Conseiller départemental du Canton Sud Gironde	Francis ZAGHET

PROJET DE STATUTS DU SIPHEM

Les collectivités adhérentes sont les :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Communauté de Communes Rurales de l'Entre deux Mers
Communauté de communes du Bazadais.

Article 2 : Composition du Comité Syndical

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical. Cet organe délibérant est composé de délégués élus au sein des EPCI membres (selon les dispositions de l'article L 5711-1 du CGCT).

Le nombre de délégués titulaires est fixé à 40 et autant de suppléants. Les communautés de communes sont représentées en fonction de deux critères croisés : nombre de communes et poids démographique au sein du Syndicat Mixte, soit :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : 17 membres
Communauté de Communes Rurales de l'Entre deux Mers : 13 membres
Communauté de communes du Bazadais : 10 membres

Article 3 : Objet

Les compétences du Syndicat SIPHEM – MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENERGIE sont les suivantes :

- o Réalisation des études de cadrage servant de base à l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat des communautés de communes.
- o Réalisation des études et mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des Programmes d'Intérêts Généraux (PIG) et de tout contrat lié à la politique intercommunale du logement.
- o Mise en œuvre de tout dispositif favorisant le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins, la médiation et l'intermédiation locative.
- o Mise en œuvre de tout dispositif favorisant la requalification des logements du territoire.
- o Mise en place du service public intercommunal du logement et de l'habitat : Maison de l'Habitat et de l'Energie.
- o Gestion de l'observatoire du logement, demande et offre.
- o Soutien et animation des actions de maîtrise de la demande d'énergie et de la valorisation des ressources locales.
- o Mise en œuvre de programme ou de tout dispositif destiné à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables et des ressources territoriales correspondantes, dont les filières biomasse.

TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFIE AU 01/02/2019

Filières/ Grades ou emplois fonctionnels	Postes Permanents	ETP créés
Administrative	18	17,57
C1	6	5,57
Adjoint administratif	6	5,57
C2	2	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	2,00
B1	1	1,00
Rédacteur territorial	1	1,00
C3	1	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1,00
A1	7	7,00
Attaché territorial	7	7,00
A2	1	1,00
Attaché principal	1	1,00
Animation	51	37,77
C1	28	22,66
Adjoint d'animation	28	22,66
C2	6	5,64
Adjoint d'animation principal 2ème classe	6	5,64
B1	17	9,47
Animateur	17	9,47
Culturelle	9	9,00
C1	4	4,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques	4	4,00
B1	1	1,00
Assistant de conservation	1	1,00
B2	1	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1,00
C3	2	2,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques principal de 1ère classe	2	2,00
A1	1	1,00
Bibliothécaire territorial	1	1,00
Emplois fonctionnels	4	4,00
A	4	4,00
DGS EPCI 20-40 000 H	1	1,00
DGA EPCI 20-40 000 H	3	3,00
Médico-sociale	10	9,49
C1	1	1,00
Auxiliaire de puériculture	1	1,00
C2	5	5,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	5	5,00
B1	1	1,00
Infirmière de classe normale	1	1,00
A1	2	1,49
Puericultrice classe normale	1	1,00
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	0,49
A3	1	1,00
Puericultrice territoriale hors classe	1	1,00
Sociale	9	8,94
C1	4	3,94
Agent social	4	3,94
C2	1	1,00
Agent social principal de 2ème classe	1	1,00
B1	3	3,00
Educateur de jeunes enfants	3	3,00
B2	1	1,00
Educateur principal de jeunes enfants	1	1,00
Technique	20	16,70
C1	16	12,70
Adjoint technique	16	12,70
B3	1	1,00
Technicien principal 1ère classe	1	1,00
B1	2	2,00
Technicien	2	2,00
A2	1	1,00
Ingénieur principal	1	1,00
Total général	121	103,47